

PLF 2015 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : SÉCURITÉS

Version du 07/10/2014 à 08:44:17

PROGRAMME 152 :
GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTERIEUR

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	22
Justification au premier euro	26
Analyse des coûts du programme et des actions	46

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Denis FAVIER

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Engagée comme tous les services de l'État dans la maîtrise des dépenses publiques et confrontée au double défi d'une criminalité en augmentation et de l'émergence de nouveaux réseaux transnationaux très organisés, la gendarmerie concentrera son action en 2015 sur la prévention et l'élucidation des crimes et délits, selon les priorités ministérielles, tout en rénovant ses outils et ses méthodes, et en poursuivant ses réformes structurelles.

La gendarmerie renforce la prévention de proximité au service de la population

La mission de protection de la population par les forces de sécurité intérieure se mesure dans les effets de la prévention. En 2015, la gendarmerie consolidera les résultats obtenus dans la lutte contre les cambriolages et les vols à main armée depuis la mise en œuvre du plan ministériel de septembre 2013, en optimisant l'emploi de ses ressources. Toutes les démarches entreprises pour réduire les tâches annexes, limiter les missions périphériques et maintenir l'engagement des effectifs présents sur le terrain malgré des procédures judiciaires plus complexes seront poursuivies. Contre les cambriolages et les attaques à main armée, l'activité des référents sûreté, pour conseiller aux professionnels les plus exposés les mesures de protection qu'ils peuvent adopter, sera poursuivie et étendue aux agriculteurs victimes de vols en augmentation.

Le renfort par des gendarmes mobiles employés en prévention de proximité des onze départements les plus touchés a contribué à faire baisser les cambriolages sensiblement plus que sur le reste du territoire : l'objectif en 2015 sera de maintenir et chaque fois que possible, en concertation avec les autorités d'emploi, d'accroître la participation des gendarmes mobiles aux actions de proximité, par un pilotage centralisé des forces.

L'action de la gendarmerie dans les quinze zones de sécurité prioritaires (ZSP) de son ressort en 2013 a démontré ses effets bénéfiques : les faits de délinquance les plus combattus y sont en baisse (cambriolages, vols à main armée, violences physiques crapuleuses, atteintes à la tranquillité publique) grâce, notamment là aussi, à une concentration des moyens sur la prévention de proximité plus forte que sur le reste du territoire. En 2015, le déploiement de ces méthodes dans les nouvelles ZSP (dont les trois créées au premier semestre 2014) sera poursuivi.

Les vols liés à l'automobile évoluent de manière contrastée. Si les vols de voitures baissent, beaucoup de véhicules ne sont pas retrouvés et alimentent des trafics, tandis que les vols d'accessoires augmentent sous la pression du cours des matières premières et de réseaux internationaux organisés. La réduction de ces vols doit être abordée dans une perspective nationale et européenne, à laquelle la gendarmerie apporte tout son concours, grâce notamment à une action de contrôle des flux sur les axes routiers nationaux.

La réduction des faits criminels repose aussi sur l'identification des délinquants et le démantèlement des réseaux

La généralisation des bonnes pratiques qui permettent à la gendarmerie d'améliorer encore les taux d'élucidation des crimes et délits d'appropriation sera poursuivie. Les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés dans chaque département optimiseront l'emploi des moyens d'observation, de surveillance et d'analyse de la criminalité. Ces moyens contribuent aussi à l'amélioration de la collecte et des échanges d'informations judiciaires.

La saisie des profits illicites, déjà prioritaire, sera amplifiée afin de priver les réseaux criminels du moteur de leur développement, et de rendre effectives les confiscations prononcées par la justice. La création de cellules régionales

dédiées à la captation des avoires criminels rendra ainsi l'action de la gendarmerie plus offensive contre toutes les formes de délinquance d'appropriation.

En matière de trafics organisés, et notamment de stupéfiants, l'initiative des services sera concentrée sur les réseaux criminels.

Face à la délinquance routière, la gendarmerie œuvre pour une prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs. Elle pratique une répression ciblée des comportements les plus générateurs d'accidents afin de faciliter la compréhension des contrôles par le public et de confirmer la baisse de la mortalité vers l'objectif gouvernemental à l'horizon 2020.

Pour contrer la délinquance, la gendarmerie adapte ses outils et méthodes

L'efficacité de la gendarmerie dans la profondeur des territoires repose sur un maillage étendu des locaux de travail et des logements des gendarmes, ainsi que sur sa mobilité. Dans le contexte budgétaire contraint des dernières années, la gendarmerie a mis en place un plan d'urgence pour l'immobilier pour assurer l'entretien et le renouvellement de son parc domanial, financé par de nouveaux crédits dans le cadre du triennal 2015-2017. Par ailleurs, un plan d'acquisition de véhicules doit permettre, pour les trois prochaines années, le remplacement d'une partie des véhicules arrivant en fin de vie.

Les nouveaux modes de relations numériques sont des outils pour mieux associer la population aux actions de sécurité et rapprocher l'usager des forces de l'ordre. La gendarmerie développera sa présence sur les réseaux sociaux dans une perspective opérationnelle, au-delà de la simple information, par exemple pour diffuser plus rapidement des alertes ou recueillir des renseignements.

Dans le fonctionnement même des unités de gendarmerie, la poursuite de la simplification des tâches et des procédures entreprise en 2013 prend appui sur la modernisation des outils mis à la disposition des enquêteurs, et des systèmes d'information utilisés par la hiérarchie, pour accélérer et sécuriser les processus de travail et alléger la charge administrative des gendarmes. L'objectif de cette démarche d'optimisation des procédures et des systèmes d'information est de dégager du temps pour la présence sur la voie publique et pour les actes judiciaires ou techniques au cœur de l'action de la gendarmerie et des attentes de nos concitoyens.

En 2015, les laboratoires de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie (IRCGN) achèveront leur regroupement sur un nouveau site, à Pontoise, après une réorganisation qui permettra à la gendarmerie de disposer au sein de son pôle judiciaire (PJGN) d'une entité de criminalistique moderne et d'un organisme recentré sur le renseignement criminel.

La poursuite des réformes structurelles destinées à améliorer l'efficacité des services

L'extension régulière des zones périurbaines et la mutation des territoires imposent une remise en question permanente du réseau des brigades et unités de gendarmerie, couvrant 95 % du territoire. En plus des redéploiements croisés prévus avec la police nationale, la gendarmerie prépare l'adaptation de ses implantations aux enjeux actuels pour conserver à son modèle de force militaire de sécurité intérieure à compétence nationale, la pertinence qu'il démontre quotidiennement. La modernisation dans un contexte budgétaire contraint appelle la rationalisation des unités spécialisées (routières, nautiques) ainsi qu'une réflexion sur les brigades les moins fonctionnelles.

Les commandements régionaux, rénovés en 2014 pour donner à leur chef une compétence simultanément opérationnelle et administrative, participeront par ailleurs activement à la mise en place des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), créés le 1^{er} mai 2014 dans chaque zone de défense et de sécurité pour mutualiser les moyens support et optimiser leur emploi sur le terrain.

Un programme articulé en dix budgets opérationnels de programme et cinq actions

Le programme comprend dix budgets opérationnels de programme (BOP), 3 BOP nationaux et 7 BOP zonaux et s'articule autour de cinq actions :

- **la première action « Ordre et sécurité publics »** comprend deux axes correspondant aux missions de la gendarmerie départementale (sécurité publique, protection des personnes et des biens, renseignement et information des autorités publiques) et de la gendarmerie mobile (maintien et rétablissement de l'ordre public, renfort apporté aux unités territoriales) ;
- **la deuxième action « Sécurité routière »** se structure autour des missions de gestion des flux de circulation routière et de lutte contre l'insécurité routière ;
- **la troisième action « Missions de police judiciaire et concours à la justice »** comprend la constatation des infractions pénales, la recherche des preuves, l'arrestation et la remise des auteurs présumés à l'autorité judiciaire. Elle concerne également les divers concours apportés à l'administration pénitentiaire et à la justice ;
- **la quatrième action « Commandement, ressources humaines et logistique »** se rapporte à la gestion des ressources et à l'emploi des moyens nécessaires pour concevoir, organiser, et remplir l'ensemble des missions susceptibles de lui être confiées ;
- **la cinquième action « Exercice des missions militaires »** englobe les missions militaires accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures (OPEX).

Six objectifs et vingt indicateurs mesurent la réalisation du programme et visent à évaluer objectivement la délinquance, renforcer l'activité des services et conforter les capacités d'intervention de la gendarmerie dans les situations dégradées. Par ailleurs, le programme « Gendarmerie nationale » concourt à treize politiques interministérielles et contribue, à ce titre, à autant de documents de politique transversale (DPT).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Evaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
■ OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières
INDICATEUR 2.3	Bilan des avoirs criminels saisis
INDICATEUR 2.4	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.5	Recentrage des forces sur le coeur de métier
INDICATEUR 2.6	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.7	Délai moyen d'intervention de nuit
■ OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité
INDICATEUR 3.2	Nombre de jours de déplacements de longue distance
■ OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
INDICATEUR 4.4	Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse

- **OBJECTIF 5** **Optimiser l'emploi des ressources**
 - INDICATEUR 5.1 Taux de disponibilité technique des véhicules
 - INDICATEUR 5.2 Taux de vacance moyen des logements
 - INDICATEUR 5.3 Evolution du coût global des loyers hors caserne

- **OBJECTIF 6** **Optimiser l'exercice des missions militaires**
 - INDICATEUR 6.1 Taux d'engagement des unités dans les missions militaires
 - INDICATEUR 6.2 Nombre de jours OPEX

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du PAP 2015 évolue dans un souci de simplification des documents budgétaires et dans un esprit de convergence avec le programme 176 «Police nationale».

La stratégie du programme 152 se décline dorénavant en 6 objectifs, au lieu de 7 en 2014, et 20 indicateurs au lieu de 22 :

- l'objectif 1 s'intitule désormais « évaluer objectivement la prévention de la délinquance » pour répondre avec plus de clarté aux priorités du responsable de programme ;
- les indicateurs 2014 « évolution du nombre de personnes mises en cause » et « lutte contre les filières d'immigration clandestine » de l'objectif 2 sont fusionnés au sein de l'indicateur 2.2 « lutte contre les filières » pour une lecture cohérente de l'action d'initiative des unités ;
- l'indicateur 2014 « taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public » de l'objectif 3 est supprimé et l'unité de compte de l'indicateur 3.2 (anciennement indicateur 3.3) « nombre de jours de déplacements de longue distance » est désormais le jour « gendarme » par homothétie avec l'indicateur correspondant du programme 176 ;
- l'indicateur 4.1 de l'objectif 4 ne rend désormais compte que du « nombre de tués » ;
- les objectifs 6 « garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental » et 7 « renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger » sont fusionnés au sein d'un seul objectif, « optimiser l'exercice des missions militaires », pour privilégier une présentation synthétique de l'engagement militaire de la gendarmerie. L'indicateur 6.1 « taux d'engagement des unités dans les missions militaires » remplace l'indicateur « taux d'engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental » et correspond davantage à l'objectif fixé.

OBJECTIF n° 1 : Evaluer objectivement la prévention de la délinquance

Cet objectif vise à apprécier la capacité de la gendarmerie à empêcher la commission d'infractions à travers le suivi des phénomènes délictuels sensibles. En effet, la lutte contre la délinquance suppose tout autant de prévenir les atteintes que de les réprimer lorsqu'elles ont lieu.

Pour autant, une approche globale de la délinquance par un chiffre unique masque sa diversité et sa complexité. L'analyse par agrégats les plus homogènes possibles permet d'identifier l'évolution des phénomènes délictuels et d'adapter la réponse opérationnelle de manière plus efficace. Cette démarche présuppose des statistiques fiables considérées non comme une fin en soi mais un moyen d'analyser les phénomènes, de déterminer les tendances et d'orienter les actions.

Au sein des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), il s'agit de distinguer les infractions liées à la délinquance d'appropriation (violences crapuleuses) des autres types de violences, mais aussi d'enrichir la connaissance des faits constatés notamment dans des domaines où le taux de plainte est traditionnellement faible.

S'agissant de l'agrégat historique des atteintes aux biens (AAB), il s'agit de réaliser un focus sur les cambriolages qui constituent une préoccupation majeure de la population et qui sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

Dans cette perspective, **deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 1.1 mesure l'évolution et le nombre de victimes et de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes. Cet indicateur concerne les faits de violences physiques crapuleuses (exemple : vols à main armée contre des particuliers à leur domicile), non crapuleuses (ex : infractions contre la famille et l'enfance), et les violences sexuelles. Il permet d'évaluer l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes, et dans la lutte contre toutes les formes de violence affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale.

L'indicateur 1.2 mesure l'évolution du niveau de délinquance en matière d'atteintes aux biens constatées par la gendarmerie. Les atteintes aux biens concernent les faits de vols avec ou sans violence (vols à main armée, coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations. Cet indicateur exprime les phénomènes de délinquance auxquels sont confrontées les unités de gendarmerie et l'engagement des effectifs à lutter durablement contre ces formes de criminalité qui alimentent le sentiment d'insécurité.

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	12 739	13 151	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Evolution du nombre des violences physiques crapuleuses	%	+17,3	+3,2	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	92 542	101 580	suivi	suivi	suivi	suivi
Evolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	%	-9,2	+9,8	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.12 = évolution annuelle du nombre de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = évolution annuelle du nombre de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou des violences sexuelles (index 46 à 49).

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- concentre ses services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la fragrance) ;
- développe les diagnostics vulnérabilité des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

Le suivi de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles, s'inscrit dans une stratégie de vigilance visant à favoriser la dénonciation de ces faits par :

- la démarche de réponse systématique pour chaque violence déclarée ;
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public, favorisés s'agissant des personnes les plus vulnérables, par l'action des brigades de protection des familles ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPD).

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nombre	693 631	720 342	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	%	+4	+3,9	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de cambriolages	Nombre	160 698	168 256	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Evolution du nombre de cambriolages	%	+11	+4,7	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = évolution annuelle des faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.23 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sous-indicateur 1.24 = évolution annuelle des faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les atteintes aux biens et les cambriolages, la gendarmerie nationale :

- concentre les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la flagrance) ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation ;
- décroïsonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- développe les diagnostics vulnérabilité des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées ;
- poursuit la mise en place des dispositifs de « participation citoyenne » ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- favorise la police technique et scientifique ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « Traitement d'Antécédents Judiciaires » - TAJ) ;
- crée les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés ;
- renforce l'emploi des unités de recherches dans la lutte contre la délinquance de masse.

OBJECTIF n° 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Cet objectif consiste à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des forces de gendarmerie en recentrant le gendarme sur son cœur de métier.

L'atteinte de cet objectif suppose :

- de dégager des marges de manœuvres pour recentrer l'action des unités sur les missions du cœur de métier ;
- de maintenir un contact permanent avec la population ;
- de répondre en permanence et dans les meilleurs délais, aux sollicitations du public ;
- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de rendre plus efficiente la réponse judiciaire.

Dans cette perspective, sept indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 2.1 « taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences et de cambriolages. Directement lié au volume d'auteurs présumés interpellés, il est essentiel pour la poursuite de la chaîne pénale. L'indicateur choisi permet d'apprécier l'efficacité en matière de police judiciaire pour des infractions auxquelles le citoyen est particulièrement sensible car elles le touchent dans sa chair ou son intimité.

L'indicateur 2.2 « lutte contre les filières » mesure le nombre de personnes mises en cause pour trafic de produits stupéfiants et le nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étranger. Il permet d'estimer le niveau de l'activité judiciaire réalisée d'initiative par les unités de gendarmerie (sans plainte préalable de la part d'une présumée victime) contre des formes organisées de délinquance particulièrement rémunératrices en les démantelant. De plus, ces filières sous-tendent une grande part de la délinquance d'appropriation et des violences (stupéfiants) ou exploitent les victimes de la misère humaine (immigration clandestine).

L'indicateur 2.3 « bilan des avoirs criminels saisis » mesure la valeur annuelle des saisies d'avoirs criminels. Il permet d'accroître l'efficacité de la réponse pénale en privant les délinquants des patrimoines constitués grâce aux activités illicites. La captation des avoirs criminels permet également de récupérer et d'utiliser directement (affectation des biens mobiliers confisqués) ou indirectement (fonds de concours « drogue ») le produit du crime.

L'indicateur 2.4 « généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). Il permet d'évaluer la qualité des opérations de criminalistique qui concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.5 « recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le volume horaire annuel des missions périphériques exécutées par les unités de gendarmerie, et le taux qu'il représente au regard de leur activité opérationnelle. Il s'agit de limiter les charges administratives ou les missions non directement liées à la sécurité des personnes et des biens qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, afin de libérer des marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.6 « taux d'engagement des effectifs sur le terrain » mesure le taux de services externes des unités opérationnelles. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action produit un effet préventif et dissuasif sur le terrain, au contact de la population.

L'indicateur 2.7 « délai moyen d'intervention de nuit » mesure les délais d'intervention nocturne des patrouilles suite à une sollicitation par appel téléphonique au centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG). Il illustre, sur un territoire très étendu, une qualité de service rendue aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle et la pertinence du maillage territorial.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	25,6	25,2	en hausse	en hausse	en hausse	≥ 28
Taux d'élucidation des cambriolages	%	13,5	14,3	en hausse	en hausse	en hausse	≥ 16,5
Taux d'élucidation des homicides	%	78,2	78,5	en hausse	en hausse	en hausse	≥ 85

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité ;
- systématise le recours à la police technique et scientifique ;
- crée les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale.

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	nb	9 855	11 187	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger		818	666	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- mobilise les groupes d'intervention régionaux (GIR) et les unités de recherches contre l'économie souterraine ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés notamment les ZSP s'agissant des trafics et revente de produits stupéfiants ;
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine.

INDICATEUR 2.3 : Bilan des avoirs criminels saisis

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Valeur des avoirs criminels saisis	€	96 918 688	101 375 227	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Nouveauté 2015 : données consolidées transmises par la plate-forme d'identification des avoirs criminels.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse le nombre et la valeur des saisies d'avoirs criminels, la gendarmerie nationale systématise l'approche patrimoniale des enquêtes notamment en favorisant la formation des personnels et en soutenant leur action.

INDICATEUR 2.4 : Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	ND	92,7	en hausse	en hausse	≥ 95	≥ 95
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	49,7	56,3	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	ND	ND	en hausse	en baisse	en hausse	en hausse

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013, des tendances en 2014, et des réalités opérationnelles.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- initie la mise en place d'un nouvel outil cartographique d'aide au pilotage, le véritable enjeu consistant à permettre de décliner une vision globale en divers outils adaptés aux réalités locales ;
- contribue, avec le service de l'achat de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI), à optimiser les chaînes logistiques d'approvisionnement en kits de signalisation génétique ;
- simplifie les différentes étapes de traitement des relevés décadactylaires réalisés par les unités élémentaires ;
- tire profit de l'extension de la mutualisation de terminaux T4 de raccordement au FAED de la police nationale à huit nouveaux départements où l'Arme ne peut raisonnablement envisager le déploiement de tels équipements eu égard à leur coût ;
- participe activement à la définition des fonctionnalités et à la répartition géographique de la prochaine génération de bornes FAED.

INDICATEUR 2.5 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Volume des missions périphériques	heures	5 592 563	4 572 442	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	5,8	4,8	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.51 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques.

Sous indicateur 2.52 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité opérationnelle.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale met en œuvre, depuis juin 2013, une feuille du route dont l'objectif est de recentrer le gendarme sur le service public de la sécurité. Elle se traduit concrètement par une multitude de mesures qui visent notamment à :

- récupérer une plus grande liberté de manoeuvre afin de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité ;
- alléger l'administration et le fonctionnement de l'institution.

Il s'agit à la fois de mesures internes à l'institution mais aussi de mesures externes qui nécessitent un travail mené conjointement avec d'autres partenaires (notamment le ministère de la justice).

INDICATEUR 2.6 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	68,8	67,6	>68	≥ 68	≥ 67	≥ 68

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'atteindre un taux de service externe supérieur à 67 %, la gendarmerie nationale :

- poursuit la démarche participative « feuille de route » qui permet, *in fine*, de renforcer l'action opérationnelle dont la prévention de proximité ;
- mobilise prioritairement les forces mobiles et la réserve opérationnelle dans les missions de prévention de proximité.

INDICATEUR 2.7 : Délai moyen d'intervention de nuit

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	14'07"	13'38"	<15'	≤ 15'	≤ 15'	≤ 15'

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions nocturnes de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions nocturnes.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un délai moyen d'intervention nocturne inférieur à 15 minutes, la gendarmerie nationale :

- forme ses personnels à la bonne maîtrise de l'application BDSP « base de données de sécurité publique » dédiée à la gestion des interventions ;
- poursuit les réorganisations de son maillage territorial.

OBJECTIF n° 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

Avec près de 13 500 personnels, la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée dans le maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises : maintien de l'ordre et rétablissement de l'ordre, jusqu'aux situations les plus dégradées (violences urbaines, situations insurrectionnelles). Elle opère ainsi en métropole, outre-mer et en opérations extérieures, dans des conditions parfois difficiles qui exigent des unités aguerries. La GM assure par ailleurs de nombreuses autres missions et en particulier l'appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité. Ainsi, les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constituent un facteur clé dans les dispositifs de lutte contre les cambriolages, les zones de sécurité prioritaire (ZSP), la surveillance des zones d'affluence saisonnière. La qualité de ces engagements résulte d'une solide formation continue, individuelle et collective. A cet égard, la gendarmerie nationale dispose de structures d'entraînement dédiées et y procède régulièrement à l'évaluation de ses unités.

La gendarmerie mobile est donc fortement sollicitée : en 2013, l'emploi des escadrons de GM s'établit en moyenne à 219 jours, dont 170 jours de déplacement.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Dans ce contexte, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la mise sous contrainte de son budget de fonctionnement ;
- le maintien de la qualité d'un engagement soutenu sur un large spectre de missions en France et en opérations extérieures ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP, les zones d'affluence saisonnière, et les départements les plus exposés à la délinquance ;
- la poursuite d'une solide formation continue, individuelle et collective.

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 3.1 est un indice qui rapporte l'évolution annuelle du volume horaire consacré par la GM à la prévention de proximité au profit de la GD, à l'évolution annuelle du volume horaire en mission de la GM.

Cet indicateur traduit la capacité de la gendarmerie nationale à renforcer sa visibilité et la proximité avec la population par l'appui d'unités de GM au profit de la GD. Les forces mobiles sont concentrées sur les zones, périodes et types de délinquance prioritaires.

L'indicateur 3.2 « nombre de jours de déplacements de longue distance » mesure le nombre annuel de jours d'emploi déplacé avec découché des EGM.

Cet indicateur permet d'apprécier, pour partie, les contraintes d'emploi pesant sur la GM.

INDICATEUR 3.1 : Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	1,10	1,11	>1	> 1	> 1	> 1

Précisions méthodologiques

Dans un souci de convergence avec le programme 176 « Police nationale », le libellé de l'indicateur est modifié à l'occasion du PAP 2015.

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile qu'elles agissent en métropole ou en outre-mer.

Mode de calcul

Evolution annuelle du volume horaire consacré par la gendarmerie mobile en prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté à l'évolution annuelle du volume horaire consacré à l'activité en mission par la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2013, des tendances en 2014, et des réalités opérationnelles.

La gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la GM sur les secteurs les plus sensibles.

INDICATEUR 3.2 : Nombre de jours de déplacements de longue distance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de jours de déplacements de longue distance	Jours	1 456 369	1 435 463	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques

Dans un souci de convergence avec le programme 176 « Police nationale », l'unité de compte de l'indicateur est modifié à l'occasion du PAP 2015. Il s'agit d'exprimer des jours « gendarmes mobiles » et non plus des jours « d'escadrons de gendarmes mobiles ».

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile qu'elles agissent en métropole, en outre-mer, à l'étranger.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours de déplacement de gendarmes mobiles ayant ouvert droit à indemnité.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DPMGN).

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur est seulement suivi car il est fortement soumis à des causes exogènes. En effet, l'emploi des forces mobiles en déplacement de longue distance est lié :

- aux missions permanentes (Outre-mer, Corse, OPEX...);
- aux besoins dans le domaine de l'ordre public ;
- aux autres demandes de l'autorité administrative.

OBJECTIF n° 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

L'objectif du renforcement de l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre de victimes.

La gendarmerie est un acteur incontournable de lutte contre l'insécurité routière, qui constitue un de ses pôles d'excellence. Elle exerce cette mission prioritaire sur près de 85 % du réseau routier français.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage territorial constitué par les brigades, elles sont renforcées dans leur action par des unités d'appui spécialisées, regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Ainsi, la gendarmerie consacre chaque année plus de 10 % de son activité à ces missions. En lien avec les acteurs publics, les responsables politiques et associatifs, elle concentre ses efforts sur :

- une politique de prévention éducative ;
- une dissuasion bienveillante par une présence ostensible des gendarmes sur les réseaux routiers et autoroutiers ;
- une répression ciblée des comportements générateurs d'accidents ;
- une communication externe adaptée afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par le public.

Quatre indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 4.1 « nombre des tués » permet d'apprécier l'efficacité de l'action menée par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires, aussi bien dans le domaine de la prévention, de la dissuasion, que dans le domaine de la répression.

Les trois autres indicateurs permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers trois indices d'efficacité d'action.

L'indicateur 4.2 « indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face au risque d'accidents impliquant la consommation d'alcool comme cause ou facteur aggravant.

L'indicateur 4.3 « indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiant ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la consommation de produits stupéfiants comme cause ou facteur aggravant.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'indicateur 4.4 « indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse dans les zones accidentogènes ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la vitesse comme cause ou facteur aggravant.

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de tués	Nombre	2 785	2 442	en baisse	en baisse	≤ 2 319	≤ 2 000

Précisions méthodologiques**Périmètre**

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les accidents corporels de la circulation routière, la gendarmerie nationale appuie son action sur :

- une politique de prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, autour de cibles thématiques comme les conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs (« Permis piéton », animation des pistes routières, mise en œuvre de la « piste 10 de conduite jeune ») ;
- la dissuasion, c'est-à-dire la présence ostensible des gendarmes sur le bord des routes en fonction des enjeux locaux ou nationaux de sécurité routière, aux lieux et périodes appropriés. La gendarmerie s'appuie alors sur son maillage territorial et sa mission de contrôle des grands axes de communication ;
- une répression ciblée des comportements dangereux et des infractions génératrices d'accidents, liées notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants ;
- une communication externe choisie, afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par le public.

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,03	1,08	>1	> 1	> 1	> 1

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool ;
- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques.

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,52	1,22	>1	> 1	> 1	> 1

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- développe les dépistages de consommation de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques.

INDICATEUR 4.4 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	1,12	0,84	>1	> 1	> 1	> 1

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Modes de calcul

Evolution annuelle du nombre d'excès de vitesse enregistré par les équipements de terrain embarqués du contrôle automatisé rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant le facteur vitesse.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir ces indices à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale procède à des contrôles de la vitesse, avec ou sans systèmes embarqués, en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques.

OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des ressources

Cet objectif vise à maintenir la capacité opérationnelle des unités en tirant le meilleur parti possible des ressources allouées. La gendarmerie présente par ailleurs des caractéristiques propres, liées à son parc immobilier et à l'existence de moyens lourds (hélicoptères et blindés).

Le parc immobilier de la gendarmerie constitue un élément essentiel de son modèle d'organisation. En effet, la gendarmerie fonde son action sur un maillage territorial qui répond aux besoins de sécurité au plan local. Elle doit par conséquent disposer de casernes offrant des locaux adaptés à ses missions ainsi qu'à l'accueil du public et dans lesquelles sont co-localisés des logements concédés par nécessité absolue de service des gendarmes.

Le renouvellement et l'entretien du parc immobilier domanial sont limités, dans le contexte budgétaire contraint des dernières années, au strict besoin d'entretien et de rénovation. Dans ce contexte, la DGGN met en œuvre à l'horizon du budget triennal 2015-2017 un plan immobilier d'urgence.

Plus globalement, la gendarmerie met en œuvre une stratégie d'optimisation des dépenses et des investissements qui repose sur l'amélioration de la réactivité du soutien, la rationalisation du parc immobilier, l'adaptation du volume de la flotte automobile aux justes besoins opérationnels et la maîtrise de la dépense en exécution budgétaire.

Dans cette perspective, **trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 5.1 « taux de disponibilité technique des véhicules » permet d'évaluer la capacité d'entretien et de maintenance des véhicules mis à la disposition des unités opérationnelles.

L'indicateur 5.2 « taux de vacance moyen des logements » et **l'indicateur 5.3** « évolution du coût global des loyers hors caserne » permettent d'apprécier la capacité de la gendarmerie à optimiser et rationaliser la gestion de son parc de logements.

INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité technique des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	90,1	88,0	>75	> 75	> 75	> 75

Précisions méthodologiques

Périmètre

Les données concernent la métropole et l'outre-mer.

Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de véhicules dont l'indisponibilité a été inférieure à 1 jour, rapportée à la moyenne annuelle du nombre de véhicules existants dans les formations administratives de la gendarmerie.

Rappel : depuis le PAP 2014, le P.152 a opéré une modification du mode de calcul de cet indicateur pour opérer une convergence avec la méthode du P.176. L'indisponibilité est calculée dès le 1er jour d'immobilisation au lieu de 7 jours dans les exercices précédents.

Source des données

service de l'achat des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats obtenus en 2013, des tendances en 2014 et des réalités opérationnelles.

Afin de contenir la baisse du taux de disponibilité des véhicules liée au vieillissement du parc et à la baisse du budget consacré au maintien en condition opérationnelle, la gendarmerie :

- sensibilise ses personnels afin de réduire les accidents en service ;
- optimise la planification des réparations et l'approvisionnement en pièces détachées ;
- assure au juste besoin les capacités humaines des centres de soutien automobile gendarmerie.

INDICATEUR 5.2 : Taux de vacance moyen des logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	5,0	4,6	<4,5	< 4,5	< 4,5	< 4,5

Précisions méthodologiques

Périmètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de logements vacants (logements non occupés et non attribués) rapportée à la moyenne annuelle du nombre total de logements.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2013, et des objectifs de la gendarmerie nationale relatifs à l'optimisation de son parc immobilier.

Afin d'atteindre un taux de vacance des logements inférieur à 4,5 %, malgré les redéploiements prévus entre la gendarmerie nationale et la police nationale, le P.152 poursuit une politique volontariste illustrée par :

- l'intégration, dès la phase conception, de la composante immobilière dans la manœuvre des effectifs et des réorganisations d'unités ;
- l'anticipation des mouvements et des ajustements d'effectifs ;
- l'adaptation du nombre de logement au plus juste des besoins.

INDICATEUR 5.3 : Evolution du coût global des loyers hors caserne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	-7,5	-4,4	-3	- 3	- 3	- 3

Précisions méthodologiques

Périmètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Evolution annuelle du coût global des loyers des logements individuels situés hors caserne concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2013, et des objectifs de la gendarmerie nationale relatifs à l'optimisation de son parc immobilier.

La colocalisation du lieu de travail et du lieu d'habitation des gendarmes ne permet pas toujours, au gré de la variation des effectifs mis en place, de répondre instantanément au besoin en logements dans les casernes existantes. Cette adaptation temporaire est réalisée par la prise à bail de logements hors caserne, qui demeure l'exception.

Cependant, afin de maintenir une baisse annuelle de 3 % du coût annuel des loyers hors caserne, le P.152 poursuit une politique volontariste illustrée par :

- la baisse des locations externes en nombre et en coût unitaire, notamment par la réintégration de personnels en caserne quand cela est possible ;
- la recherche de loyers moins onéreux notamment par une moindre revalorisation des baux à chaque étape (révision, renouvellement...) et la rationalisation des surfaces.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'exercice des missions militaires

La loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale rappelle son statut de force armée. Elle occupe la deuxième place en termes d'effectifs militaires et compte dans ses rangs près de la moitié de la réserve militaire.

Elle exerce donc des missions militaires tant en France qu'à l'étranger.

Hors du territoire national, la gendarmerie est engagée sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX). Cette capacité de projection et de participation aux OPEX s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les forces armées, au sein des dispositifs mis en place par la communauté internationale ou par la France. En effet, en tant que force armée, la gendarmerie peut être engagée sur un large éventail de situations de crise ou de guerre, depuis la phase des opérations militaires jusqu'à la phase de stabilisation et de transition démocratique. Dans cette perspective, la gendarmerie assure principalement des missions :

- d'accompagnement des forces (prévôté) ;
- de préservation des intérêts nationaux ou internationaux (défense des personnels et enceintes diplomatiques) ;
- de réforme des systèmes de sécurité et de participation aux missions de maintien de la paix dans le cadre des organisations internationales (renforcement et formation des forces de police locales) ;
- de participation aux interventions extérieures de secours d'urgence (sécurisation des actions humanitaires).

En métropole et outre-mer, le maillage territorial de la gendarmerie nationale lui permet d'agir sur l'ensemble du spectre « renseignement-prévention-protection ». Il s'agit notamment d'assurer :

- la protection des forces nucléaires stratégiques, des institutions garantissant la souveraineté nationale et assurant la continuité de l'État, des édifices militaires, des « points sensibles » ;
- l'administration des réserves et la préparation de la mobilisation ;
- le traitement des infractions militaires telles que la désertion.

Enfin, en cas d'agression ou de menace contre la sécurité et l'intégrité du territoire, la gendarmerie est appelée à jouer un rôle central dans le dispositif de la défense opérationnelle du territoire (DOT).

Pour la gendarmerie, l'objectif est de remplir ses missions militaires sans se désengager de ses autres missions essentielles.

Dans cette perspective, deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 6.1 « taux d'engagement des unités dans les missions militaires » rend compte des moyens engagés par la gendarmerie dans l'accomplissement de ces missions militaires.

L'indicateur 6.2 « nombre de jours OPEX » permet de mesurer la contribution de la gendarmerie, aux côtés des forces armées, aux engagements militaires français sur des situations de crise ou de guerre.

INDICATEUR 6.1 : Taux d'engagement des unités dans les missions militaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux d'engagement des unités dans les missions militaires	%	3,8	3,8	1,5<x<2,5	≤ 5	≤ 5	≤ 5

Précisions méthodologiques

Il s'agit d'un nouvel indicateur.

Périmètre

Unités de gendarmerie départementale, de gendarmerie mobile, de la garde républicaine, de la gendarmerie des transports aériens, en métropole et en outre-mer.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités consacrées à des missions militaires rapportée au volume horaire annuel total.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2013, des tendances en 2014, et de la nécessité de garantir une capacité d'action et de défense.

L'exécution des missions militaires est directement liée à des événements survenus ou anticipés, à la demande des plus hautes autorités de l'État. Pour autant, afin de maintenir un taux inférieur à 5 %, la gendarmerie nationale poursuit ses efforts visant à rationaliser l'engagement humain.

INDICATEUR 6.2 : Nombre de jours OPEX

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de jours OPEX	jours- gendarme	138 887	87 864	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Les données concernent tous les gendarmes déployés à l'étranger quel que soit leur unité d'appartenance.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours-gendarmes engagés dans les missions extérieures.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2013, des tendances en 2014, et de l'évolution de l'engagement de la gendarmerie en opérations extérieures (OPEX).

Au regard de l'évolution géostratégique, il demeure difficile de fixer une cible pour les années à venir. Pour autant, le suivi des OPEX s'inscrit dans une stratégie du P152 à l'international et permet également de maintenir et d'affirmer la capacité de la gendarmerie à agir en tout temps et en tout lieu sur l'ensemble du spectre paix, crise, guerre.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01	Ordre et sécurité publics	3 191 535 501				
02	Sécurité routière	767 433 128				
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594				
04	Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186	1 093 183 535	129 618 412	6 000 000	37 585 637
05	Exercice des missions militaires	156 640 411				
Total	6 848 898 820	1 093 183 535	129 618 412	6 000 000	8 077 700 767	37 585 637

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01	Ordre et sécurité publics	3 191 535 501				
02	Sécurité routière	767 433 128				
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594				
04	Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186	1 115 919 213	87 551 357	9 183 977	37 585 637
05	Exercice des missions militaires	156 640 411				
Total	6 848 898 820	1 115 919 213	87 551 357	9 183 977	8 061 553 367	37 585 637

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01	Ordre et sécurité publics	3 349 792 690				3 349 792 690	
02	Sécurité routière	810 924 377				810 924 377	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 797 195 338				1 797 195 338	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	683 910 647	1 074 387 974	53 921 416	6 000 000	1 818 220 037	33 566 904
05	Exercice des missions militaires	174 727 322				174 727 322	
Total		6 816 550 374	1 074 387 974	53 921 416	6 000 000	7 950 859 764	33 566 904

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01	Ordre et sécurité publics	3 349 792 690				3 349 792 690	
02	Sécurité routière	810 924 377				810 924 377	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 797 195 338				1 797 195 338	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	683 910 647	1 078 129 318	117 662 166	13 563 497	1 893 265 628	33 566 904
05	Exercice des missions militaires	174 727 322				174 727 322	
Total		6 816 550 374	1 078 129 318	117 662 166	13 563 497	8 025 905 355	33 566 904

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2014	Demandées pour 2015	Ouverts en LFI pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 2. Dépenses de personnel	6 816 550 374	6 848 898 820	6 816 550 374	6 848 898 820
Rémunérations d'activité	3 327 110 941	3 337 641 568	3 327 110 941	3 337 641 568
Cotisations et contributions sociales	3 469 679 433	3 490 907 251	3 469 679 433	3 490 907 251
Prestations sociales et allocations diverses	19 760 000	20 350 001	19 760 000	20 350 001
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 074 387 974	1 093 183 535	1 078 129 318	1 115 919 213
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 074 387 974	1 093 183 535	1 078 129 318	1 115 919 213
Titre 5. Dépenses d'investissement	53 921 416	129 618 412	117 662 166	87 551 357
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	53 921 416	129 618 412	117 662 166	87 551 357
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 000 000	6 000 000	13 563 497	9 183 977
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	6 000 000	13 563 497	9 183 977
Total hors FDC et ADP prévus	7 950 859 764	8 077 700 767	8 025 905 355	8 061 553 367
FDC et ADP prévus	33 566 904	37 585 637	33 566 904	37 585 637
Total y.c. FDC et ADP prévus	7 984 426 668	8 115 286 404	8 059 472 259	8 099 139 004

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2015 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2015 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2013	Chiffrage pour 2014	Chiffrage pour 2015
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter le nombre de réservistes, de personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-17°, DM</i>	37	39	41
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les familles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 796-I-9° et 10°</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales²		37	39	41

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2014 ou 2013) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Ordre et sécurité publics	3 191 535 501	0	3 191 535 501	3 191 535 501	0	3 191 535 501
02 Sécurité routière	767 433 128	0	767 433 128	767 433 128	0	767 433 128
03 Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594	0	1 779 199 594	1 779 199 594	0	1 779 199 594
04 Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186	1 228 801 947	2 182 892 133	954 090 186	1 212 654 547	2 166 744 733
05 Exercice des missions militaires	156 640 411	0	156 640 411	156 640 411	0	156 640 411
Total	6 848 898 820	1 228 801 947	8 077 700 767	6 848 898 820	1 212 654 547	8 061 553 367

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Par rapport aux dotations de la LFI 2014, les principales évolutions concernent le financement des mesures suivantes :

- lancement d'un plan de modernisation des systèmes d'information et de communication ;
- lancement d'un plan de réhabilitation immobilier ;
- versement d'une indemnité de dédit à la société Airbus industries.

Plan de modernisation SIC

Le plan de modernisation des systèmes d'information et de communication (SIC), priorité gouvernementale déclinée à l'échelle du ministère de l'intérieur, fait l'objet d'une programmation pluriannuelle jusqu'en 2018. Ce plan a été élaboré pour renforcer significativement les capacités opérationnelles des unités.

Le coût des projets représente un investissement global de 158 M€. La gendarmerie prendra part à ce plan de modernisation à hauteur de 19 M€ dont 14 M€ sur la durée du triennal 2015 - 2017. Pour 2015, 1,1 M€ en AE et 0,7 M€ en CP seront consacrés au financement de ce plan, augmentant par là-même les dotations de l'investissement SIC par rapport à 2014.

Plan de réhabilitation immobilier

Pour réhabiliter le parc immobilier de la gendarmerie nationale, malgré un contexte budgétaire contraint, un plan de réhabilitation immobilier sera financé dans un délai d'exécution de 6 ans, sur la période 2015-2020.

70 M€ en AE permettront de financer dès la première année du plan de réhabilitation environ trente opérations de réhabilitation lourde et de mise aux normes de casernes, dont notamment les secondes phases de réfection du clos et du couvert des casernes de Bouliac et de Gap.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)					Crédits	
	Plafond autorisé pour 2014 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2015 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2015 (3)	Effet des corrections techniques pour 2015 (4)	Impact des schémas d'emploi pour 2015 (5) = 6-1-2-3-4	Plafond demandé pour 2015 (6)	Demandés pour 2015 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs	2 011		-101		-162	1 748	81 021 739
Personnels techniques	931		210		+462	1 603	73 573 476
Ouvriers d'Etat	651		2		-50	603	24 161 863
Officiers (gendarmes)	6 912		-16		0	6 896	827 871 565
Sous-officiers (gendarmes)	74 203		-212	3	-19	73 975	5 518 566 722
Volontaires (gendarmes)	12 459				-69	12 390	323 703 455
Total	97 167		-117	3	+162	97 215	6 848 898 820

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	3 337 641 568
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	3 490 907 251 3 132 635 142
Prestations sociales et allocations diverses	20 350 001

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	270	21	6,5	419	176		6,7	149
Personnels techniques	62	1	6	185	76		6,6	123
Ouvriers d'Etat	30	23	6,6	8	0		5,4	-22
Officiers (gendarmes)	403	386	6,3	63	63		8	-340
Sous-officiers (gendarmes)	2 596	2 016	7	2 917	2 917		7,8	321
Volontaires (gendarmes)	5 837	0	6,9	5 768	5 768		7,5	-69
Total	9 198	2 447		9 360	9 000			162

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrées et de sorties externes au programme et au corps pour le corps des volontaires. Le plan de recrutement sera adapté en cours d'année en fonction des évolutions à la hausse ou à la baisse constatées par rapport aux prévisions de départs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les recrutements de sous-officiers de gendarmerie se font par concours (précédemment par sélection).

Pour la catégorie des sous-officiers, l'écart entre les sorties et les départs en retraite s'explique par le départ de militaires sous-officiers n'ayant pas acquis de droit à pension à jouissance immédiate. La forte proportion de ces départs anticipés s'explique notamment par :

- le recul de l'âge moyen d'entrée dans le corps des sous-officiers, compliquant pour certains les chances de réussir leur reconversion dans le milieu civil en cas de sortie trop tardive ;
- à taux d'attrition inchangé, la hausse des recrutements entraîne mécaniquement une augmentation des départs en période de formation initiale.

Le plafond d'emplois 2015 du programme s'élève à 97 215 ETPT, répartis dans 6 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers », qui regroupe les officiers de gendarmerie, les officiers du corps technique et administratif et les officiers des armées ;
- la catégorie « sous-officiers », qui regroupe les sous-officiers de gendarmerie et les sous-officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie ;
- la catégorie « volontaires » ;
- la catégorie « personnels administratifs » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C ;
- la catégorie « personnels techniques » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C ;
- la catégorie « ouvriers d'État ».

PLAFOND D'EMPLOIS

Par rapport à 2014, le plafond d'emplois fait l'objet d'une augmentation de 48 ETPT, traduisant les mouvements suivants :

- +162 ETPT, correspondant à l'impact du schéma d'emplois ;
- +3 ETPT au titre de l'actualisation de la mesure technique visant à intégrer dans le plafond d'emplois du programme les effectifs mis à la disposition de divers organismes (Banque de France, EDF, SNCF...) ;
- +3 ETPT, transférés depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre de la reprise de certaines activités de comptabilité générale ;
- +5 ETPT, transférés depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre de la reprise de certaines activités du centre partagé financier (CPFi) ;
- +5 ETPT, transférés depuis le programme 176 « Police nationale » pour la prise en charge du maintien en condition opérationnelle (MCO) des terminaux radio de la police nationale ;
- +1 ETPT, transféré depuis le programme 176 « Police nationale » dans le cadre de la redéfinition de la compétence territoriale de l'A36 entre la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et le groupement de gendarmerie départementale (GGD) dans le département du Haut-Rhin (68) ;
- +9 ETPT, transférés depuis le programme 161 « Sécurité civile » dans le cadre du rattachement du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI) au programme 152 « Gendarmerie nationale » ;
- +251 ETPT, transférés depuis le programme 176 « Police nationale » dans le cadre du rattachement du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI) et du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²) au programme 152 « Gendarmerie nationale » ;
- +26 ETPT, transférés depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre du transfert de la maîtrise d'œuvre du réseau DSIC-INPT ;
- 135 ETPT, transférés au profit du programme 107 « Administration pénitentiaire » dans le cadre de la reprise des missions d'extractions judiciaires par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) ;
- 2 ETPT, transférés au profit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre du transfert de la gestion de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) par la DRH pour l'ensemble du ministère de l'intérieur ;
- 1 ETPT, transféré au profit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre de la création d'une mission d'audit comptable et financier à l'inspection générale de l'administration (IGA) ;
- 279 ETPT, transférés au profit du programme 176 « Police nationale » dans le cadre de la mise en œuvre des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2014	PLF 2015
	ETPT	ETPT
Administration centrale	2 370	2 681
Services régionaux	5 623	5 414
Services départementaux	64 610	64 594
Opérateurs		
Services à l'étranger	112	102
Autres	24 452	24 424
Total	97 167	97 215

Dans la ligne « Autres » figurent notamment les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 4 846 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) : 17 288 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) : 693 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 018 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières et du centre national d'information routière : 41 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 472 ETPT.

Cette répartition par action repose, d'une part, sur la ventilation dans leur totalité des unités à dominantes (ex : section de recherche) et d'autre part, sur la ventilation proportionnelle à la clé des statistiques d'activités pour les unités polyvalentes, comme des brigades territoriales.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre et sécurité publics	44 903
02	Sécurité routière	11 116
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	24 767
04	Commandement, ressources humaines et logistique	14 278
05	Exercice des missions militaires	2 151
Total		97 215

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2014 retraitée	3 692,3
<i>Prévision Exécution 2014 hors CAS Pensions</i>	3 702,3
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2014-2015</i>	2,6
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-12,6
Impact du schéma d'emplois	1,5
<i>EAP schéma d'emplois 2014</i>	10,9
<i>Schéma d'emplois 2015</i>	-9,4
Mesures catégorielles	16,1
Mesures générales	6,9
<i>Rebasage de la GIPA</i>	2,4
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	0
<i>Mesures bas salaires</i>	4,5

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
GVT solde	1,2
<i>GVT positif</i>	52,7
<i>GVT négatif</i>	-51,5
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,4
Autres variations des dépenses de personnel	-3,2
Total	3 716,3

Le solde des transferts en 2015 de -117 ETPT a un impact de +2,6 M€ hors CAS pensions sur les dépenses de personnel de la gendarmerie nationale car les coûts des personnels entrants sont supérieurs aux coûts des personnels sortants du programme.

Le montant affiché dans la ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » regroupe le CET (0,08 M€) et les mesures de restructuration (1,32 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » comprend notamment l'évolution de dépenses de la réserve opérationnelle et de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT).

40 M€ hors CAS pensions sont prévus pour la réserve opérationnelle.

42 M€ sont prévus au titre de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) et 15 M€ pour la prime de résultats exceptionnels.

Le surcoût de rémunérations liées aux opérations extérieures (OPEX) fait l'objet d'une provision de 11 M€ hors CAS pensions.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Personnels administratifs	31 982	29 989
Personnels techniques	27 528	28 695
Officiers (gendarmes)	33 074	71 315
Sous-officiers (gendarmes)	23 325	45 106
Volontaires (gendarmes)	13 845	14 919

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Pour les personnels administratifs, les coûts d'entrée sont plus élevés que les coûts de sortie car l'ancienneté moyenne des personnels qui intègrent le programme est supérieure à celle de ceux qui quittent le programme.

Personnels militaires

Pour les personnels militaires, les coûts d'entrée, CAS pensions compris, sont de 62 266 € pour les officiers, 47 461 € pour les sous-officiers et 24 960 € pour les volontaires.

Les coûts de sortie, CAS pensions compris, sont respectivement de 131 303 € pour les officiers, 85 426 € pour les sous-officiers, et 26 456 € pour les volontaires.

Personnels civils

Pour le personnel civil, CAS pensions compris, les coûts d'entrée sont évalués à 47 999 € pour les personnels administratifs et 41 579 € pour les personnels techniques.

Les coûts de sortie CAS pensions compris sont évalués à 45 136 € pour les personnels administratifs et à 43 338 € pour les personnels techniques.

Il n'y a pas d'évaluation du coût d'entrée pour les ouvriers d'État, aucun recrutement n'étant prévu pour cette catégorie d'emploi en 2015.

COUTS MOYENS

Personnels militaires

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels militaires est de 40 280 € décomposé en 66 413 € pour les officiers, 39 838 € pour les sous-officiers et 14 590 € pour les volontaires.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels militaires est de 74 823 € décomposé en 121 975 € pour les officiers, 75 951 € pour les sous-officiers et 26 545 € pour les volontaires.

Personnels civils

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels civils est de 32 692 €, décomposé en 30 252 € pour les personnels administratifs, 29 614 € pour les personnels techniques et 38 210 € pour les ouvriers d'État.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels civils est de 45 485 €, décomposé en 44 177 € pour les personnels administratifs, 43 744 € pour les personnels techniques.

MESURES GÉNÉRALES

Un montant de 2,4 M€ est prévu au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2009-539 du 6 juin 2009.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût 2015	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2014						13 230 000	21 859 286
<i>EAP grille catégorie B pour SOG (2014)</i>				09-2014	8	9 300 000	13 950 000
<i>EAP grille catégorie B pour CSTAGN (2014)</i>				09-2014	8	530 000	795 000
<i>EAP IFR élargie (2014)</i>				08-2014	7	2 880 000	4 937 143
<i>EAP positionnement fonctionnel des colonels (2014)</i>				08-2014	7	220 000	377 143
<i>EAP grille indiciaire officiers subalternes (2014)</i>				03-2014	2	300 000	1 800 000
Mesures statutaires						830 000	8 160 000
<i>Grille catégorie B pour SOG (2015)</i>				12-2015	1	500 000	6 000 000
<i>Grille catégorie B pour CSTAGN (2015)</i>				12-2015	1	30 000	360 000
<i>Grille indiciaire officiers subalternes (2015)</i>				11-2015	2	300 000	1 800 000
Mesures indemnitaires						2 020 000	2 020 000
<i>Primes de maintien en activité des GAV (2015)</i>				01-2015	12	1 200 000	1 200 000
<i>Mesure catégorielle personnels civils (2015)</i>				01-2015	12	820 000	820 000
Total						16 080 000	32 039 286

Une enveloppe de 16,08 M€ (hors CAS pensions) est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du Programme « Gendarmerie nationale ».

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à +52,66 M€ (le GVT indiciaire est de 1,69%).

Le GVT négatif est estimé à -51,47 M€. Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est estimé à +1,19 M€.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2014	PLF 2015
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	3 113 518 573	3 132 635 142
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	36 567 085	48 805 159
<i>Militaires</i>	3 076 951 488	3 083 829 983
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE	6 360 000	6 380 000

Le montant de la cotisation employeur au CAS pensions est fixé à 3 132,64 M€ dont 48,81 M€ au titre des fonctionnaires civils et allocations temporaires d'invalidité (taux de 74,60 %) et 3 083,83 M€ au titre des militaires (taux de 126,07 %).

La contribution employeur au fonds nationale d'aide au logement est de 10,7 M€.

La cotisation auprès de la CNAF représente 5,25 % de la solde, des traitements de la métropole et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Le montant prévu est de 112,3 M€ pour les personnels titulaires et non titulaires du programme.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2015
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		190 000
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail		283 000
Capital décès		1 620 000
Allocations pour perte d'emploi		13 000 000
Autres		5 257 001
Total		20 350 001

Les effectifs susceptibles de bénéficier des prestations sociales énumérées ci-dessus ne peuvent être connus précisément.

Dans la ligne « Autres » figurent les types de dépenses suivantes : allocations familiales, complément de libre choix d'activité, prime à la naissance, complément familial famille nombreuse, majoration tierce personne...

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Les crédits de l'action sociale pour le personnel militaire restent regroupés sur le programme 212 « Soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS**PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS****Renouvellement partiel du parc des terminaux informatiques (8,4 M€ AE)**

Le parc bureautique de la gendarmerie est composé de 43 134 micro-ordinateurs de bureau, 17 886 micro-ordinateurs portables, 7 777 stations multi-services et 7 200 terminaux informatiques embarqués (TIE). Ces ordinateurs sont utilisés tant dans le domaine du service que dans celui de la gestion. 8,4 M€ AE seront consacrées à leur renouvellement dont 1,2 M€ d'AE pour couvrir le risque de panne des matériels hors garantie (plus de 88,3 % de portables). Les acquisitions permettront de renouveler partiellement le parc bureautique et par là même, de poursuivre l'intégration des nouvelles applications « métier » et des équipements spécifiques.

Système d'information géographique (SIG, 0,6 M€ AE)

La mise en place du socle SIG commun à la police et à la gendarmerie nationales, nécessite d'engager 0,3 M€ AE en 2015. En outre, 0,3 M€ AE seront consacrées à la mise à jour des données cartographiques de la plateforme dédiée.

Infrastructure de production mutualisée et secourue (IPMS, 3,7 M€ AE)

La plate-forme centrale d'exploitation de Rosny-sous-Bois et la plate-forme de secours implantée à Nogent-sur-Marne hébergent l'ensemble des applications opérationnelles indispensables à l'exécution des missions de la gendarmerie nationale, ainsi que certains systèmes d'information opérationnels communs de la police et de la gendarmerie.

L'objectif est d'assurer la meilleure qualité de service au profit des utilisateurs des systèmes d'information et de communication jusqu'au niveau des unités élémentaires. A cette fin, la gendarmerie nationale développe une stratégie de continuité de service pour ses applications informatiques, à travers la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activités (PCA) associé à un plan de reprise d'activités (PRA) conduisant au respect des niveaux de criticité des applications centrales.

Le remplacement du parc des serveurs de ces deux plates-formes ainsi que leur maintien en condition opérationnelle constituent une priorité afin d'éviter leur obsolescence. En 2015, 3,7 M€ AE leur seront consacrées.

Le système d'information opérationnel BDSP (2,3 M€ AE)

Déployée à partir de 2008, la base de données de sécurité publique (BDSP) est un fichier de renseignement administratif et de gestion opérationnelle des événements. En 2014, il sera nécessaire d'engager 2,3 M€ AE pour son maintien en condition opérationnelle (MCO).

Le système d'information opérationnel TAJ (0,4 M€ AE)

Issu des fichiers du système judiciaire de documentation et d'exploitation (JUDEX) de la gendarmerie nationale et du système de traitement des infractions constatées (STIC) de la police nationale, le système de traitement des antécédents judiciaires (TAJ) est un outil de rapprochement judiciaire. En 2014, 0,2 M€ AE devront être engagées pour son maintien en condition opérationnelle et 0,2 M€ AE pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique.

Le système d'information opérationnel FAED (1,2 M€ AE)

Le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) nécessite des évolutions qui ont fait l'objet d'engagements budgétaires importants en 2014. Le maintien en condition opérationnelle pour l'année 2015 représente un engagement d'environ 0,8 M€. La finalisation des engagements d'évolution est estimée à 0,4 M€. Le coût global de ces opérations nécessitera l'engagement de 1,2 M€ AE.

Le système de gestion des ressources humaines Agorha (1,5 M€ AE)

Le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) Agorha constitue l'une des briques de base du système d'information de la gendarmerie. Il sera nécessaire d'engager 0,9 M€ AE pour la refonte de son module de gestion de la solde des réservistes et 0,6 M€ AE pour son maintien en condition opérationnelle.

Déploiement de réseaux de radiocommunication numérique communs aux services d'urgence et de sécurité aux Antilles (0,8 M€ AE)

S'inscrivant dans la mutualisation des moyens de l'État, le déploiement de réseaux numériques aux Antilles vise à apporter des services de communication performants reposant sur une infrastructure adaptée aux risques naturels particuliers auxquels sont confrontés ces départements, tout en répondant à l'exigence de remise à niveau du système de radiocommunication actuellement déployé par les forces de sécurité.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Avec pour objectif une mise en service effective en 2015 pour la Martinique et en 2016 pour la Guadeloupe, ce projet nécessite l'engagement de 0,8 M€ AE en 2015 pour l'acquisition des terminaux et autres équipements spécifiques. Ce montant complète la contribution des autres acteurs (ministère des outre-mer, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et direction générale de la police nationale).

■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

L'AOT-LOA (autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat) concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteaurox (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 91 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : CENTOR 36 SNC

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	37 2,4	0,6 0,7	0,6 0,8	0,6 0,9	0,6 0,9	16,9 50,6	56,4 56,4
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Financement	6,1 6,1	1,5 1,5	1,5 1,5	1,5 1,5	1,5 1,5	22,7 22,7	35 35

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	36,6	0	0	0	0	2,5	39,1
	3,1	0,8	0,9	0,9	0,9	32,4	39,1
Fonctionnement	0,1	0	0	0	0	0,5	0,6
	0,1	0	0	0	0	0,5	0,6
Financement	5,2	1,2	1,2	1,2	1,2	14,5	24,5
	5,2	1,2	1,2	1,2	1,2	14,5	24,5

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 140 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS CLAUDE DECAEN

Modification du contrat Le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	68,4	0	0	0	0	5,2	73,6
	3,6	1,5	1,6	1,6	1,7	63,5	73,6
Fonctionnement	1,4	0,6	0,6	0,6	0,6	19,7	23,6
	1,4	0,6	0,6	0,6	0,6	19,7	23,6
Financement	5,7	2,2	2,2	2,1	2,1	28	42,2
	5,7	2,2	2,2	2,1	2,1	28	42,2

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 415 M€.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.**Partenaire :** SATHONAY CAMP SERVICES SAS**Modification du contrat** Le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	185,2	0	0	0	0	53	238,2
	5,8	4,8	5	5,1	5,3	212,3	238,2
Fonctionnement	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	37	42,8
	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	37	42,8
Financement	9	7	6,9	6,8	6,6	97	133,4
	9	7	6,9	6,8	6,6	97	133,4

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.**Durée du contrat :** 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.**Coût total de l'opération sur la durée du contrat :** 60 M€.**Mise à disposition du bien immobilier :** 31 mars 2012**Partenaire :** SAS AUREA**Modification du contrat :** le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	21,3	0	0	0	0,2	6,4	27,8
	0,9	0,5	0,5	0,6	0,6	24,8	27,8
Fonctionnement	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	9,3	11,1
	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	9,3	11,1
Financement	1,8	1	1	1	1	14,5	20,3
	1,8	1	1	1	1	14,5	20,3

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale comprenant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y seront construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 133 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 2015

Partenaire : SA HLM ERILIA

Modification du contrat le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Investissement	48,3 0	0 0	0,1 0,3	0,4 1,2	0,4 1,2	17,2 63,7	66,4 66,4
Fonctionnement	0 0	0 0	0,1 0,1	0,6 0,6	0,6 0,6	25,4 25,4	26,7 26,7
Financement	0 0	0 0	0,5 0,5	2,1 2,1	2,1 2,1	35,1 35,1	39,9 39,9

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2014

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 (RAP 2013)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2013	AE LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	CP LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014
659 625 888		1 175 450 876	1 227 282 613	602 691 378

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP au-delà de 2017
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014	CP demandés sur AE antérieures à 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE antérieures à 2015
602 691 378	203 379 156 0	21 923 382	11 056 286	366 332 554
AE nouvelles pour 2015 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015
1 228 801 947 37 585 637	1 009 275 391 37 585 637	175 726 556	21 800 000	22 000 000
Totaux	1 250 240 184	197 649 938	32 856 286	388 332 554

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2015

CP 2015 demandés sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2016 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015
82,7 %	13,9 %	1,7 %	1,7 %

Les 602,7 M€ AE non couvertes par des paiements au 31/12/2014 concernent :

- le fonctionnement courant (14,8 M€) ;
- les moyens mobiles (16,2 M€) ;
- les équipements (53,8 M€) ;
- les SIC (33,0 M€) ;
- l'immobilier (464,1 M€), en particulier les AOT (372,1 M€) ;
- les moyens lourds de projection et d'intervention (20,8 M€).

Fin 2015, 219,5 M€ AE ouvertes en 2015 ne seront pas couvertes par des CP :

- le fonctionnement courant (14,8 M€) ;
- les moyens mobiles (29,6 M€) ;
- les équipements (25,2 M€) ;
- les SIC (31,4 M€) ;
- l'immobilier (103,2 M€) ;
- les moyens lourds de projection et d'intervention (15,3 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 **39,5 %**
Ordre et sécurité publics


	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	3 191 535 501	0	3 191 535 501	
Crédits de paiement	3 191 535 501	0	3 191 535 501	

ACTION n° 02 **9,5 %**
Sécurité routière


	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	767 433 128	0	767 433 128	
Crédits de paiement	767 433 128	0	767 433 128	

ACTION n° 03 **22 %**
Missions de police judiciaire et concours à la justice


	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	1 779 199 594	0	1 779 199 594	
Crédits de paiement	1 779 199 594	0	1 779 199 594	

ACTION n° 04 **27 %**
Commandement, ressources humaines et logistique


	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	954 090 186	1 228 801 947	2 182 892 133	37 585 637
Crédits de paiement	954 090 186	1 212 654 547	2 166 744 733	37 585 637

L'action 04 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. Elle a pour objet de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine à statut militaire, en optimisant la gestion des ressources financières qui y sont consacrées (le titre 2 représente plus de 80 % de son budget) et des moyens opérationnels alloués. La gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la gendarmerie nationale conditionne principalement la performance globale de l'institution dans l'accomplissement de ses missions opérationnelles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 093 183 535	1 115 919 213
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 093 183 535	1 115 919 213
Dépenses d'investissement	129 618 412	87 551 357
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	129 618 412	87 551 357
Dépenses d'intervention	6 000 000	9 183 977
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	9 183 977
Total	1 228 801 947	1 212 654 547

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

D'un montant de 1 093,2 M€ en AE et 1 115,9 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, les moyens mobiles, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier et les moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

Fonctionnement courant lié à l'agent (208,3 M€ AE et CP)

Le fonctionnement courant lié à l'agent est directement lié à l'activité quotidienne et la gestion des unités de gendarmerie. Stable par rapport à 2014, l'enveloppe traduit la recherche permanente d'optimisation de la ressource et la volonté de la gendarmerie de participer à l'effort transversal de rétablissement des finances publiques.

Dépenses de fonctionnement courant

D'un montant de 43,7 M€ AE et en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Formation

Les besoins en matière de formation s'élèvent à 11,8 M€ en AE et en CP pour 2015. Ce poste comprend, depuis 2013, les frais de déplacements et les indemnités de stage directement liés à une activité de formation.

Déplacement

En 2015, la gendarmerie consacrera 45,8 M€ en AE et en CP aux frais de déplacement de ses personnels (à l'exclusion de ceux liés à une activité de formation).

Changements de résidence

La maîtrise de ce poste est conditionnée par les fluctuations des prix du marché de transport de mobilier. Néanmoins, une réduction du nombre de changements de résidence et la mise en place d'un contrôle renforcé des forfaits présentés au titre des changements de résidence outre-mer doivent contribuer à maîtriser l'évolution de cette dépense. La gendarmerie consacrera 45 M€ en AE et en CP en 2015 à ce poste.

Alimentation des forces mobiles

Cette dépense concerne le personnel de la gendarmerie mobile mis à disposition d'une autorité civile et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures.

La dotation prévue en 2015 est de 22,2 M€ en AE et en CP.

Alimentation des autres forces

Ce poste concerne :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

Stable par rapport à 2014, la dotation est de 39,2 M€ en AE et en CP.

Frais d'enquêtes et de surveillance

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à une autre activité (déplacement). Il s'élève à 0,5 M€ en AE et en CP.

Déplacements SNCF

Le complément de facturation de la contribution de l'État aux dépenses SNCF se montera à 0,1 M€ en AE et en CP.

Moyens mobiles (86 M€ en AE et en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des 30 000 véhicules, motocyclettes et embarcations nautiques de la gendarmerie. Il dimensionne la capacité d'intervention et de surveillance de la gendarmerie.

Entretien et réparation de véhicules

Les dotations en matière d'entretien et de réparation de véhicules pour 2015 s'élèvent à 21,3 M€ en AE et en CP.

Prestations de service

D'un montant de 9,3 M€ en AE et en CP, ce poste comprend les dépenses de péage et de location de véhicules, notamment dans le cadre des enquêtes.

Carburant des véhicules

En 2015, la gendarmerie consacrera 55,3 M€ en AE et en CP au carburant de ses véhicules. Cette prévision est appréciée sur la base d'une stabilisation du volume et des indices de référence.

Équipement (63,9 M€ en AE et 88,2 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement et des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, les équipements non immobilisables sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat, location et entretien de matériels

Cette catégorie comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle (kits de dépistage des stupéfiants, moyens de contrôle de l'alcoolémie). Il est prévu d'y consacrer 14,4 M€ en AE et en CP en 2015.

Police technique et scientifique

Ce poste couvre les dépenses d'acquisition de kits salivaires ADN, de maintenance des outils d'analyse, d'externalisation des examens, d'acquisition de consommables et d'entretien de matériel de laboratoire pour les investigations de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). La dotation 2015 est de 5,4 M€ en AE et en CP.

Acquisition de munitions

D'un montant de 8 M€ en AE et 13,2 M€ en CP (dont 6,8 M€ de reste à payer pour 2014), les acquisitions programmées privilégient la formation à l'utilisation des moyens de force intermédiaire, destinés à limiter l'usage de l'armement légal. Elles préservent également la ressource en munitions de maintien de l'ordre. Dans ce contexte, le programme de renouvellement des cartouches des pistolets à impulsion électrique sera poursuivi, les dotations d'instruction pour les lanceurs de balles de défense seront préservées et le renouvellement des grenades lacrymogènes les plus anciennes sera reconduit. La rationalisation des stocks de munitions de maintien de l'ordre sera également poursuivie. Enfin, la valorisation des déchets de tir et des munitions obsolètes en cohérence avec la police nationale reste également un objectif pour l'année 2015.

Dépenses d'habillement

35,4 M€ en AE et 52,6 M€ en CP seront consacrés à l'habillement. Sur cette dotation, 28,7 M€ en AE seront engagés pour le marché d'externalisation de la fonction habillement dont 13,9 M€ en AE pour couvrir les droits individuels des gendarmes et 14,8 M€ en AE pour les commandes institutionnelles (paquetages écoles et réservistes).

En outre, 6,7 M€ en AE sont prévus pour le renouvellement des effets des spécialistes.

Systèmes d'information et de communication (68,7 M€ en AE et 66,4 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et radiophoniques contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier » toujours plus performantes.

Autres dépenses de fonctionnement liées aux SIC

Ce poste concerne principalement les liaisons louées. Il comprend également l'entretien courant et les menues fournitures. Le besoin 2015 s'élève à 23 M€ en AE et en CP.

Acquisition télécom et informatique

D'un montant de 25,8 M€ en AE et 21 M€ en CP, ces acquisitions concernent principalement :

- La réalisation d'un plan de modernisation des systèmes d'information et de communication qui fixe les stratégies et l'ensemble des projets potentiels pour les cinq prochaines années afin de faire évoluer les technologies jugées indispensables face aux nouvelles menaces et aux évolutions d'une société de plus en plus numérique.

Pour 2015, 1,1 M€ AE et 0,7 M€ CP seront consacrées au financement de ce plan.

Le reste des crédits disponibles (24,7 M€ en AE et 20,3 M€ en CP) sera notamment consacré aux projets mutualisés avec la police nationale (3,3 M€) et aux acquisitions suivantes :

- l'achat de terminaux 3G associés aux bulles tactiques pour 2,6 M€ en AE. Ces dispositifs, qui visent à former une zone de communication radio centrée autour du véhicule de patrouille, permettent à tout gendarme débarqué de rester en contact avec les centres opérationnels de la gendarmerie. Au-delà du gain opérationnel, ils renforcent la sécurité des militaires en intervention ;

- l'équipement de 330 motocyclettes en moyens radio pour 1 M€ en AE ;

- l'amélioration de la couverture radio grâce à l'acquisition de 18 ensembles de rénovation et d'augmentation de capacité des relais radio pour 1,5 M€ en AE ;

- l'acquisition et à la maintenance d'environ 1 800 tablettes PC pour 3 M€ en AE ;

- le déploiement de réseaux de radiocommunication numériques communs aux services d'urgence et de sécurité aux Antilles pour 0,8 M€ en AE ;

- La mise en place du socle SIG commun à la police et à la gendarmerie nationales, nécessite d'engager 0,3 M€ en AE ;

- le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) Agorha pour 0,9 M€ en AE. Ces crédits permettront la refonte du module de gestion de la solde des réservistes ;

- le renouvellement du parc informatique. Environ 13 000 ordinateurs fixes et portables seront acquis pour 8,3 M€ en AE. Ces acquisitions permettront le déploiement des nouvelles applications métier ;

- le renouvellement des matériels et logiciels mis à disposition des spécialistes NTECH pour 2 M€ en AE.

Maintenance télécom et informatique

20 M€ en AE et 22,4 M€ en CP seront consacrés au MCO informatique.

8 M€ en AE seront dédiés au MCO des réseaux numériques de télécommunication, dont 0,6 M€ en AE pour la contribution de la gendarmerie au réseau mutualisé « Infrastructure nationale partageable des transmissions » (INPT).

12 M€ en AE seront affectés au MCO d'une trentaine de systèmes informatiques différents (applications métiers, FAED, ESTESIC, anti-virus, serveurs, plateforme cartographique...)

Immobilier (640,4 M€ en AE et en CP)

Liées au maillage et à la permanence de son action sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent près de 60 % du fonctionnement de la gendarmerie.

Loyers budgétaires

Tous les locaux de service et techniques dont la superficie est supérieure ou égale à 51 % de la superficie intérieure totale d'une caserne sont soumis au versement d'un loyer budgétaire. La dépense prévue en 2015 représente 24,9 M€ en AE et en CP.

Loyers de droit commun

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés, hors loyers budgétaires. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux HLM (habitations à loyers modérés) ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction (ICC). La gendarmerie prévoit un montant de 474,6 M€ en AE et en CP.

Gestion du parc

D'un montant de 35 M€ en AE et en CP, ce poste couvre l'entretien du casernement (réfections, entretien léger des locaux, mise en peinture, plomberie, etc.) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager.

Energie et fluides

Ce poste intègre pour l'essentiel les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, de fuel domestique, et les charges d'occupation. La dotation tient compte de la hausse des tarifs, elle s'élève à 89,4 M€ en AE et en CP.

Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement

En 2015, 16,6 M€ en AE et en CP sont programmés pour couvrir les parts financement et fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

Moyens lourds de projection et d'intervention (25,6 M€ AE et 28,2 M€ CP)

Carburant des hélicoptères

D'un montant de 3,6 M€ en AE et en CP, la dotation en carburacteur est appréciée sur la base de 19 000 heures de vol.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique

22 M€ AE et 24,6 M€ CP seront consacrés au MCO des hélicoptères de la gendarmerie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D'un montant de 129,6 M€ AE et 87,6 M€ CP, les dépenses d'investissement (titre 5) concernent principalement les moyens mobiles et l'immobilier.

Moyens mobiles (41,4 M€ en AE et 28 M€ en CP)

La gendarmerie s'appuie sur un parc de près de 26 500 véhicules opérationnels afin de dissuader la délinquance, répondre aux attentes de la population et des élus, veiller les axes de communication, contrôler les flux de personnes et de marchandises et garantir la continuité de la réponse de l'État.

En 2015, 41,4 M€ en AE et 28 M€ en CP seront consacrés à l'acquisition de plus de 2 000 véhicules légers et de motocyclettes. Ces acquisitions seront principalement destinées aux missions de sécurité publique et de sécurité routière.

Equipement (0,7 M€ en AE et 2,6 M€ en CP)

0,7 M€ en AE et 2,6 M€ en CP permettront l'acquisition de matériel dans le domaine de la police technique et scientifique.

Systèmes d'information et de communication (2 M€ AE et 1,7 M€ CP)

2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP seront consacrés à l'évolution des systèmes informatiques de la gendarmerie.

Immobilier (80 M€ en AE et 48,1 M€ en CP)

Acquisitions et constructions immobilières (14,6 M€ CP)

14,6 M€ en CP seront destinés au paiement des engagements réalisés avant 2015.

Opérations immobilières PPP – Investissement (0,7 M€ AE et 9,1 M€ CP)

0,7 M€ en AE et 9,1 M€ en CP seront consacrés à la couverture de la maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie.

Maintenance lourde – réhabilitation (79,3 M€ AE et 24,4 M€ CP)

79,3 M€ en AE et 24,4 M€ en CP seront consacrés à la maintenance immobilière du parc domanial afin de rénover près de 3 000 logements.

70 M€ permettront de financer la première année d'un plan de réhabilitation de 6 ans du parc domanial de la gendarmerie (2015-2020). Une trentaine d'opérations de réhabilitation lourde et de mise aux normes de casernes seront engagées, dont notamment les secondes phases de réfection du clos et du couvert des casernes de Bouliac et de Gap.

En complément, 9,3 M€ AE permettront la réalisation d'opérations de maintenance corrective visant à enrayer la dégradation du parc et le lancement des études pour la réhabilitation des bâtiments de 1982 de la caserne de Melun.

DEPENSES D'INTERVENTION

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par gendarme d'active et un EUL par fraction de trois gendarmes-adjoints volontaires.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. En 2015, un montant de 6 M€ en AE est alloué à cet effet. 8,7 M€ en CP seront consacrés au paiement des engagements réalisés avant 2015.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

En 2015, la livraison de 21 opérations comportant 208 logements et 50 hébergements destinés aux gendarmes adjoints volontaires est prévue.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION DE PRODUITS

Au total, 37,6 M€ devraient être perçus au cours de l'exercice 2015 sur les fonds de concours et attributions de produits du programme 152. Ces abondements concernent différents domaines :

- cofinancement par le fonds frontières extérieures (FFE) des opérations de lutte contre l'immigration irrégulière menées par la gendarmerie nationale (0,08 M€ AE/CP) ;
- participation financière d'EDF dans le cadre de la promotion et la maîtrise de l'énergie (0,4 M€ AE/CP) ;
- remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (5,3 M€ AE/CP) ;
- cessions de véhicules aux domaines (2 M€ AE/CP)
- rémunération de prestations (EDF, SNCF, Banque de France... / 29,3 M€ AE/CP)
- instruction de stagiaires étrangers (0,5 M€ AE/CP).

ACTION n° 05

1,9 %



Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	156 640 411	0	156 640 411	
Crédits de paiement	156 640 411	0	156 640 411	

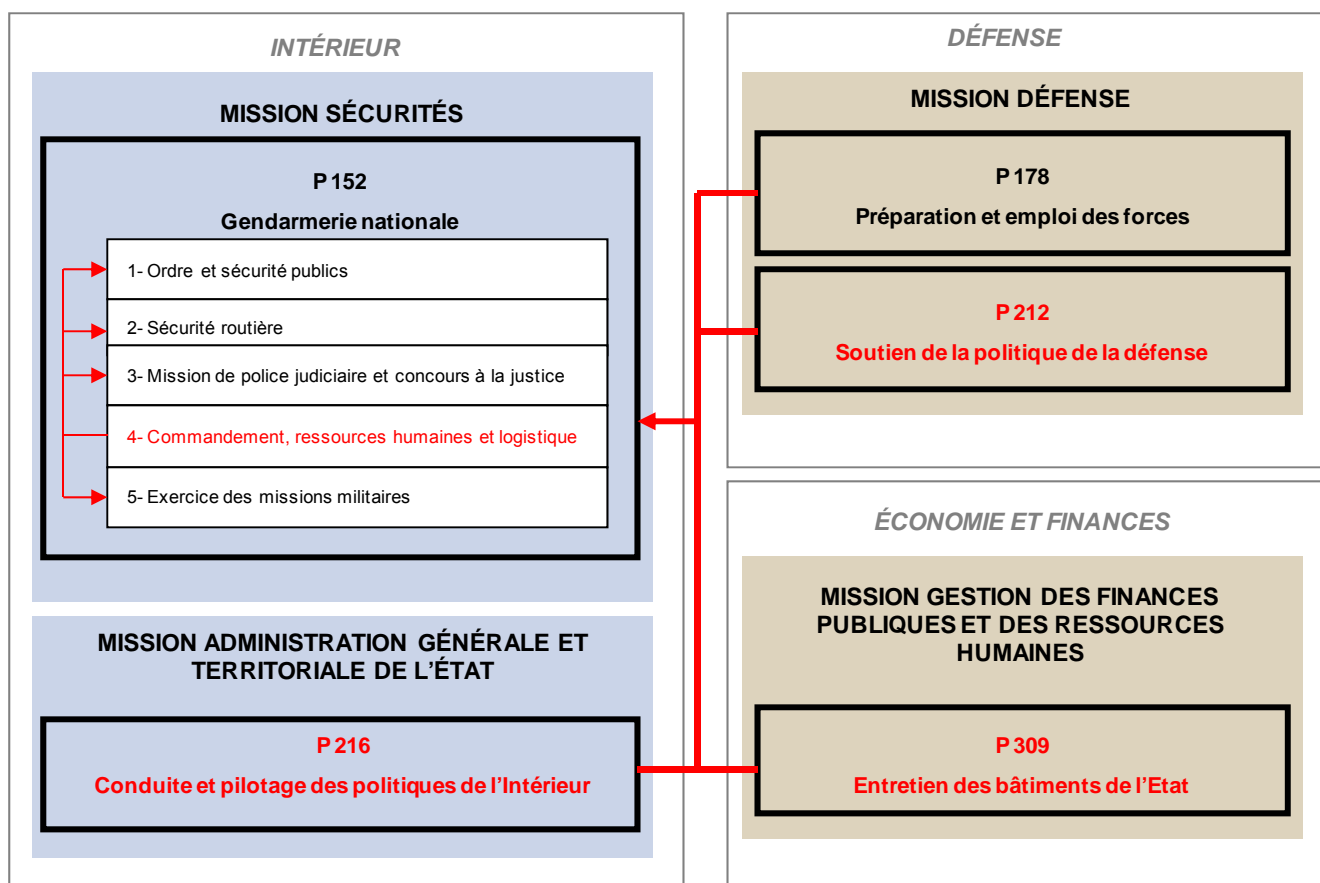
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC depuis le PLF 2014, permet de valoriser dans les PAP, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



LECTURE DU SCHÉMA

Le schéma ci-dessus présente les déversements du programme 152 « Gendarmerie nationale »

A l'intérieur du programme, les déversements internes sont matérialisés par un trait fin.

Les déversements externes (impliquant deux programmes différents au sein du ministère de l'intérieur) et les déversements extérieurs (impliquant d'autres ministères) sont matérialisés par un trait épais.

La flèche rouge épaisse « entrante » formalise ici les déversements dont bénéficie le programme 152.

En effet, l'activité du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission AGTE, ainsi que celles des programmes 178 « Préparation et emploi des forces » et 212 « Soutien de la politique de la défense » du ministère de la défense, et 309 « Entretien des bâtiments de l'État » du ministère de l'économie et des finances, concourent à l'action de la gendarmerie nationale.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2015 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2015 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Ordre et sécurité publics	3 191 536	+1 197 955	+99 957	4 489 447	+40,7 %
02 - Sécurité routière	767 433	+302 624	+24 302	1 094 358	+42,6 %
03 - Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 200	+645 048	+55 205	2 479 453	+39,4 %
04 - Commandement, ressources humaines et logistique	2 204 330	-2 204 330		0	-100 %
05 - Exercice des missions militaires	156 640	+58 704	+5 429	220 773	+40,9 %
Total	8 099 139	0	+184 892	8 284 031	+2,3 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-184 892
Mission « Administration générale et territoriale de l'État »	-29 484
216 / Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	-29 484
Mission « Défense »	-150 669
178 / Préparation et emploi des forces	-7 398
212 / Soutien de la politique de la défense	-143 271
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-4 739
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-4 739

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME DE POLITIQUE PUBLIQUE

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	3	(correspond aux ratios statistiques)
Unités de répartition retenues	3	ETPT, %, activité
Familles de soutien ventilé	5	Personnel, Communication, Informatique, Immobilier, Logistique

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2015 du programme « Gendarmerie nationale » se caractérisent par leur stabilité méthodologique.

ANALYSE DES ÉCARTS

Le programme bénéficie des déversements de crédits suivants :

- un déversement interne : il s'agit de crédits inscrits à l'action « Commandement, RH et logistique » répartis selon les clés d'activité du programme ;
- un déversement externe au sein du ministère de l'intérieur provenant du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Il s'agit, d'une part, de crédits de fonctionnement général des services (HT2) ainsi que des crédits de titre 2 de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières inscrits à l'action « État-major et services centraux » ventilés en fonction des effectifs du périmètre ministériel et, d'autre part, des crédits afférents au pôle de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-Les-Moulineaux portés par l'action « Affaires immobilières ». Les crédits hors titre 2 de contentieux et les crédits relatifs à la protection des personnels sont ventilés selon une clé de répartition communiquée par le responsable du programme 216 précité. Ces crédits sont répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- deux déversements externes provenant du ministère de la défense :
 - o programme 212 « Soutien de la politique de la défense » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale : crédits relatifs à la politique immobilière conduite par le service d'infrastructure de la défense (SID) ; crédits d'action sociale ; crédits relatifs à la reconversion des militaires ;
 - o programme 178 « Préparation et emploi des forces » : crédits relatifs aux fonctions pétrolières du service des essences des armées (SEA), répartis en fonction des clés d'activité de la gendarmerie nationale ;
- un déversement extérieur provenant du ministère des finances, programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » réparti au prorata du nombre d'ETPT par action.

Programme de politique publique, le programme « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programmes.

Le montant total des crédits du programme « Gendarmerie nationale », après déversements, s'établit à **8 284 M€** en coût complet, contre un coût direct de 8 099 M€, soit un écart de 2,3 % au PLF 2015, qui est stable par rapport à celui du PLF 2014 (2,1 %).